

APR-UQAM
15 avril 1994

Séance du Conseil d'administration

Présents: Yvon Pageau, prés., Benoît Gendreau, trésorier, Conrad East, secrétaire, Giuseppe Fiore, Jean-Claude Forand et Eric Volant

Absent: Jean-Marc Tousignant.

Ordre du jour:

- 1.- Adoption du procès-verbal du 7 décembre 1993.
- 2.- Suivi donné aux décisions mentionnées au procès-verbal du 7 décembre 1993.
- 3.- Préparation de l'assemblée générale annuelle.
- 4.- Divers.

1. Adoption du procès-verbal du 7 décembre 1993

Le procès-verbal du 7 décembre 1993 est approuvé. Proposé par Eric Volant, appuyé par Y. Pageau.

2.- Suivi aux décisions mentionnées au procès-verbal du 7 décembre 1993

La maigre réponse obtenue à l'invitation lancée aux professeurs retraités de participer à une exposition d'oeuvres d'art a obligé le comité responsable d'abandonner ce projet.

Quant à l'expo-livres des professeurs, elle s'est butée à de nombreuses difficultés: surabondance de livres, sécurité difficile à assurer, espaces requis non disponibles. Le projet a dû être réduit à la confection d'une liste de ces livres, qui sera affichée un peu partout dans l'UQAM lors du Congrès de l'ACFAS.

3. Préparation de l'assemblée générale annuelle

La réunion annuelle aura lieu vendredi, le 6 mai, à 10 heures, au salon des professeurs, sous réserve de l'obtention de ce local.

L'ordre du jour de l'assemblée comportera les points suivants:

- Rapports du président, du trésorier et du secrétaire
- Cotisation annuelle
- Election des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration proposera une cotisation de 10\$.

4. Divers

Yvon Pageau propose qu'à la suite de la séance de l'assemblée générale, l'Association manifeste sa reconnaissance à Madame Rose-Anne Pelletier à l'occasion de son retrait de la vie active de l'UQAM. Une petite réception aura donc lieu avec remise de cadeau et témoignages d'estime, dont la nomination de Mme Pelletier comme membre-associée de l'APR-UQAM.

Il est RESOLU que Madame Rose-Anne Pelletier soit nommée membre-associée de l'APR-UQAM (selon l'article 10 des Statuts). Proposé par Giuseppe Fiore, appuyé par Jean-Claude Forand. Adopté à l'unanimité.

Conrad East, secrétaire.